

## Commémoration de la fin de la Seconde Guerre Mondiale

La situation sanitaire et les mesures de confinement qui en découlent, ne permettent pas de tenir les cérémonies de manière traditionnelles.

Le gouvernement a néanmoins autorisé la tenue de la commémoration du 8 mai 1945, qui marque la fin de la Seconde Guerre Mondiale, en limitant toutefois le nombre de personnes à cinq maximum.

Le vendredi 8 mai 2020, une gerbe a donc été déposée au pied du monument aux morts situé dans le cimetière de notre commune par Monsieur le Maire et le Président des Anciens Combattants en présence de deux autres anciens combattants et d'un Adjoint au Maire.

